



PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal en date du 25 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSEVENT s'est assemblée à la Salle Pierre Bérégovoy en Mairie, sous la présidence de Madame Marjorie MAHIEUX, Maire, en session ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Madame le Maire le 19 octobre 2023.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Présents :

Madame MAHIEUX, Monsieur LECOCQ, Madame DUMANGE, Monsieur CUISSET, Madame RICOUR-ARAUJO, Monsieur LECLERCQ, Madame MONNIAUX, Monsieur KOZON, Madame CHERONT, Messieurs DAUDRUY, DEVILLE, Mesdames PARISOT, CRETINOIR et GRAVEZ

Excusé : Madame BESTELLE

Absente non excusée : Monsieur GODART, Madame JOLY

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc LECOCQ

1) Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour le risque prévoyance dans le cadre de la convention conclue avec le CDG 59

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la convention de participation conclue par le CDG 59 en date du 10/07/2023 avec COLLECTEAM - GENERALI VIE ;

Vu l'avis du comité social territorial du 17 novembre 2023,

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements participent, dans les conditions définies à l'article L. 827-11 du code général de la fonction publique, au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient,

Considérant que la participation financière peut être réservée aux contrats à caractère collectif ou individuel sélectionnés par les employeurs publics au terme d'une procédure de mise en concurrence,

Considérant que les centres de gestion concluent des conventions de participation pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire.

Considérant que la mission de protection sociale complémentaire du CDG 59 est ouverte aux collectivités relevant du socle commun selon les conditions de tarification fixées par la délibération D2022-37 du 30/06/2022, soit 1€/agent.

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la Commune d'ASSEVENT souhaite participer au financement des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 59 pour le risque prévoyance.

Les modalités de participation de la Commune ont été fixées par délibération en date du 16 mai 2022, celles-ci resteront inchangées au 1^{er} janvier 2024.

L'assemblée délibérante :

- Décide d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 59 pour le risque prévoyance, selon les conditions énoncées dans la délibération du 16 mai 2022, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.
- Autorise le Maire à signer tout document en découlant.

2) Amortissement d'un fonds de concours versé à la C.A.M.V.S.

Madame le Maire explique à l'Assemblée que la Commune a demandé à la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre de terminer les travaux de voirie du Chemin des Airelles.

Le solde de ces travaux a été réglé à la C.A.M.V.S. sous forme de fonds de concours qu'il convient d'amortir l'année suivant leur mise en paiement.

Il convient d'amortir ce fonds de concours d'un montant total de 16.858,84 € sur cinq années soit de 2023 à 2027.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la commission des finances,

Adopte à l'unanimité la proposition du Maire.

La subvention d'équipement versée à la C.A.M.V.S. sera amortie sur cinq ans de 2023 à 2027 pour un montant de 3.371,77 € par an.

3) Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre technique municipal comprenant de la démolition

Madame le Maire rappelle à ses collègues qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé pour la construction d'un centre technique municipal comprenant de la démolition au 103 route de Boussois de la Commune.

Un appel d'offres ouvert selon la procédure adaptée du Code de la Commande Publique (article L.2123-1 du CCP) a été publié sur le site de Marchés Online et au BOAMP le 25 août 2023.

La date limite de réception des offres était fixée au 26 septembre 2023 à 16h00.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis ce jour afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères d'attribution.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Madame le Maire propose de retenir l'équipe présentée par Monsieur Quentin MICHAUX, architecte à AVESNES-SUR-HELPE (mandataire), SAS ETBE INGENIERIE (VALENCIENNES) co-contractant et BC INGENIERIE (LA SENTINELLE) co-contractant.

La rémunération des honoraires pour la mission de maîtrise d'œuvre est fixé à 7,75 € HT du montant prévisionnel H.T. des travaux pour la mission de base et 8,59 € HT pour la mission de base plus mission complémentaire d'OPC.

Le conseil municipal,

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

De retenir pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un centre technique municipal comprenant de la démolition l'équipe présentée par l'architecte Quentin MICHAUX selon les modalités définies ci-dessus.

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la conclusion de ce marché.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

4) Questions diverses

Une conseillère évoque le problème récurrent des transports de bus des collégiens et notamment le manque de bus pour transporter tous les usagers. Madame le Maire indique qu'elle a interpellé le président du S.M.T.U.S. et que des solutions sont à l'étude pour résoudre ces désagréments.

Madame le Maire avec l'Adjoint aux travaux évoquent les travaux de sécurisation des abords de l'école qui avaient été inscrits au budget.

Monsieur LECLERCQ, adjoint aux sports, détaille le programme des après-midis récréatifs qui se déroulent actuellement.

Monsieur Jean-Luc LECOCQ, adjoint au restaurant scolaire, annonce à ses collègues que le matériel pour le self de la cantine sera livré durant les vacances scolaires et que le nouveau système fonctionnera dès la rentrée pour les primaires.

Enfin, Madame Elodie RICOUR-ARAUJO, adjointe aux fêtes, fait un point sur le repas des aînés du 19 novembre prochain et notamment l'animation.

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire clôture la séance à 20h30.



Madame le Maire,

M. MAHIEUX

Le secrétaire de séance,

J-L. LECOCQ

* * * *